

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 septembre 2023.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Isabelle WICKI, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Corine ARSAC à Stéphanie HOuset, Laurent PEMEANT à Antonin KOSZULINSKI, Valérie GARCIA à Daniel GROUSSON, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Jean-Michel BOCHATON à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

Objet : **Cofinancement avec Territoire d'énergie Drôme – SDED de prestations intellectuelles préalables à la rénovation énergétique du groupe scolaire Voltaire et de l'école Fernand Léger.**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 25 avril 2022, la commune de Portes-lès-Valence adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès au cofinancement d'« études d'aide à la décision de travaux énergétiques préalables » à la rénovation d'un bâtiment communal.

La commune de Portes-lès-Valence projette des travaux sur les chaufferies des bâtiments du groupe scolaire Voltaire et de l'école Fernand. Léger.

Pour ce faire, la commune sollicite auprès de Territoire d'Energie Drôme – SDED, une prestation intellectuelle d'aide à la décision, cofinancée à parts égales par les deux parties.

La consultation des bureaux d'étude est réalisée par le SDED qui proposera à la commune un choix de prestataires.

Les marchés à signer sont estimés entre 5 000 € TTC et 8 900 € TTC répartis comme suit :

- Groupe scolaire Voltaire : entre 2 000 € TTC et 4 000 € TTC
- École Fernand Léger : entre 3 000 € TTC et 4 900 € TTC

Soit un reste à charge pour la commune entre 2 500 € et 4 450 € TTC

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 33 voix POUR :

- D'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED le cofinancement de ces études